

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS DU BUGEY
180 Rue de la Forestière – BP 36 – 01 110 HAUTEVILLE LOMPNES

ÉPREUVES DE SÉLECTION ACCÈS AUX ÉTUDES D'INFIRMIER(E) Rentrée 2019

**Candidat relevant de la formation professionnelle continue
et justifiant de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale à la date
d'inscription**

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS : MARDI 22 JANVIER 2019

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS : JEUDI 14 MARS 2019

ÉPREUVE ÉCRITE : JEUDI 4 AVRIL 2019

ÉPREUVE ORALE : DU MERCREDI 27 MARS 2019 AU VENDREDI 3 MAI 2019

Une seule session de sélection est organisée pour l'ensemble des Instituts de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) du territoire de conventionnement Université Lyon 1.¹

Chaque candidat s'inscrit et dépose son dossier dans un seul Institut, celui choisi en priorité n°1.

Lors de cette inscription, vous pouvez renseigner, sur la fiche N°3 « choix des instituts », les autres IFSI du territoire de conventionnement Université Lyon 1, par ordre de priorité.

Le dossier est à télécharger sur le site www.ifsihauteville.com et à transmettre par courrier affranchi au tarif en vigueur à l'adresse suivante :

IFSI DU BUGEY, 180 Rue de la Forestière – BP 36 – 01 110 HAUTEVILLE LOMPNES

Le nombre de places pour l'ensemble des candidats relevant de la Formation Professionnelle Continue est fixé à 33 % minimum du quota global de l'IFSI.

Les frais d'inscription aux épreuves de sélection s'élèvent à 100 Euros.

L'admission définitive est soumise à l'obtention d'un financement d'un OPCA (Organisme paritaire collecteur agréé) ou d'un employeur dans le cadre de la Formation Professionnelle Continue (art L6311-1 du Code du travail). Elle nécessite le financement de la formation elle-même et la rémunération ou l'indemnisation de la personne pendant cette formation.

¹ - IFSI Fleyriat Bourg-en-Bresse ; IFSI Orsac CPA Bourg-en-Bresse ; IFPS Bourgoin-Jallieu ; IFSI Bugey Hauteville ; IFSI HCL Clemenceau Lyon ; IRFSS Croix Rouge Lyon ; IFSI HCL Esquirol ; IFSI Rockefeller Lyon ; IFSI Saint Joseph-Saint Luc Lyon ; IFSI Ecole Santé Social Sud Est Lyon ; IFSI Vinatier Bron ; IFSI Vienne ; IFSI Hôpital Nord-Ouest Villefranche sur Saône

CONSTITUTION DU DOSSIER

Tous les documents demandés doivent être photocopiés

Les éléments constitutifs du dossier à envoyer sont les suivants :

- La fiche n°1 (fiche administrative),
- La fiche n°2 (fiche CNIL - Droits à la protection des données)
- La fiche n°3 (choix des instituts)
- Un chèque de 100 euros à l'ordre de TRESOR PUBLIC
- Une copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport, titre de séjour),
- Une lettre de motivation
- Un curriculum vitae
- Une copie de tout diplôme obtenu préalablement (Ex : baccalauréat...)
- Une ou des attestation(s) du ou des employeurs justifiant en temps cumulé de 3 ans de cotisations à un régime de protection sociale à la date prévue des épreuves.
- Trois timbres autocollants au tarif en vigueur pour une lettre prioritaire à 20 g

➤ **Tout dossier incomplet ou non transmis dans les délais (cachet de la poste faisant foi) ou non affranchi à la tarification en vigueur sera rejeté.**

➤ A réception de votre dossier, un accusé réception vous sera envoyé par courrier.

LIEU DE DÉROULEMENT DES ÉPREUVES

Les épreuves de sélection sont communes aux 13 I.F.S.I du territoire de conventionnement de l'université de Lyon 1 et sont organisées pour l'IFSI DU BUGÉY - HAUTEVILLE :

- à L'IFSI DU CENTRE HOSPITALIER DE FLEYRIAT BOURG EN BRESSE LE JEUDI 04 AVRIL 2019 APRES MIDI POUR L'ÉPREUVE ECRITE.
- à L'IFSI DU BUGÉY HAUTEVILLE POUR L'ÉPREUVE ORALE.

NATURE DE L'ÉPREUVE

➤ Un entretien portant sur l'expérience professionnelle du candidat. L'entretien de vingt minutes est noté sur 20 points. Il s'appuie sur la remise d'un dossier permettant d'apprécier l'expérience professionnelle, le projet professionnel et les motivations du candidat ainsi que ses capacités à valoriser son expérience professionnelle (cf page 2, constitution du dossier).

➤ Une épreuve écrite comprenant :

- une sous-épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans le domaine sanitaire et social notée sur 10 points. Elle doit permettre d'apprécier, outre les qualités rédactionnelles des candidats, leurs aptitudes au questionnement, à l'analyse et à l'argumentation ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel.
- une sous-épreuve de calculs simples notée sur 10 points. Elle doit permettre d'apprécier les connaissances en mathématiques des candidats

L'épreuve écrite est notée sur 20 points.

Elle est d'une durée totale d'une heure répartie en temps égal entre chaque sous-épreuve.

Une note inférieure à 8/20 à l'une des deux épreuves (orale ou écrite) est éliminatoire.

Pour être admis, le candidat doit obtenir un total d'au-moins 20 sur 40 aux épreuves

RÉSULTATS

Les résultats seront communiqués le MERCREDI 15 MAI 2019 à 14 h 00 à l'issue de la commission d'examen des vœux Parcoursup qui fait acte de jury.

Les résultats seront communiqués :

- sur site internet de l'IFSI DU BUGEY : www.ifsihauteville.com
- par affichage à l'Institut d'inscription
- par courrier personnel à chaque candidat (seul document officiel valide).

AUCUN RÉSULTAT NE SERA DONNÉ PAR TÉLÉPHONE

ATTENTION : l'admission définitive est soumise, entre autre, à une obligation vaccinale :

Présentation d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France

- Diphtérie, tétanos, poliomyélite
- BCG et test tuberculinique récent
- Hépatite B (3 injections et sérologie > 10UI)

Afin d'être à jour et compte tenu des délais de vaccination il est indispensable de commencer votre cycle vaccinal dès validation de votre inscription.

FICHE N°1 : FICHE ADMINISTRATIVE 2019

Candidat relevant de la formation professionnelle continue et justifiant de trois ans de cotisation à un régime de protection sociale

NOM DE NAISSANCE : _____

NOM D'ÉPOUSE : _____

PRÉNOMS : _____

NE(E) LE : _____ A (lieu et numéro du département) _____

NATIONALITÉ : _____

NUMERO DE SECURITE SOCIALE : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL - COMMUNE : _____

TÉLÉPHONE(S) FIXE : _____ PORTABLE : _____

MAIL obligatoire (écrire lisiblement) : _____

DIPLÔME(S) préalablement obtenus (indiquez dénomination et année d'obtention Ex : Baccalauréat....) :

EMPLOI(S) : Précisez la(les) date(s), le nom de(s) l'employeur(s), l'adresse et la fonction d'embauche :

ORGANISME DE FINANCEMENT (Si votre prise en charge est effective, fournir une attestation) :

Conditions particulières pour les candidats sollicitant un tiers temps ou des conditions particulières de composition : **Fournir un certificat médical par un médecin agréé CDAPH** (Art. 23 Arrêté du 31 juillet 2009).

AUCUN AUTRE CERTIFICAT NE SERA ACCEPTÉ.

Je soussigné(e) atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur l'ensemble des documents.

Fait à _____, le _____

Signature du candidat :

FICHE N°2 : FICHE CNIL

Droits à la protection des données

L'affichage des résultats des épreuves de sélection de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers du Bugey à Hauteville Lompnès paraîtra sur le site Internet de l'IFSI-IFAS ;

Selon la CNIL⁽¹⁾, le droit de regard sur ses propres données personnelles vise aussi bien la collecte des informations que leur utilisation. Ce droit d'être informé est essentiel car il conditionne l'exercice des autres droits tels que le droit d'accès ou le droit d'opposition.

« Toute personne a la possibilité de s'opposer, pour des motifs légitimes, à figurer dans un fichier »

A ce titre, il vous est demandé de cocher la réponse qui vous convient ci-dessous :

J'accepte que mon nom figure sur une liste des candidats diffusée sur le site Internet de l'IFSI-IFAS du Bugey d'Hauteville-Lompnès

Je refuse que mon nom figure sur une liste des candidats diffusée sur le site Internet de l'IFSI-IFAS du Bugey d'Hauteville-Lompnès. Le cas échéant, seul le numéro du candidat apparaîtra.

NOM (de jeune fille, suivi du nom d'épouse) : _____

PRENOM : _____

Fait à _____, le _____

Signature du candidat :

FICHE N° 3 : CHOIX DES INSTITUTS

Numérotez les IFSI choisis par ordre de préférence : **3 CHOIX POSSIBLES**

Les candidats classés sur la liste complémentaire pourront être appelés en fonction des désistements dans les autres IFSI.

- 1 IFSI Bugey Hauteville
- IFSI FLEYRIAT Bourg-en-Bresse
- IFSI Orsac CPA Bourg-en-Bresse
- IFSI Bourgoin-Jallieu
- IFSI Hospices Civils Clemenceau Lyon
- IRFSS Croix Rouge Lyon
- IFSI Ecole Santé social sud est Lyon
- IFSI Hospices Civils Lyon Esquirol
- IFSI Rockefeller Lyon
- IFSI Saint Joseph- Saint Luc
- IFSI Vinatier Bron
- IFSI Vienne
- IFSI Hôpital Nord- Ouest Villefranche sur Saône

Fait à _____, le _____

Signature du candidat :